

2009/1911 - Lyon 7e - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bon Lait - Convention de participation financière entre la Ville de Lyon et la SERL (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 26/10/2009, p. 1868)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Avis favorable de la Commission en signalant qu'il y a encore deux beaux dossiers sur les espaces verts : l'un sur la mise en valeur de la Cressonnière qui est une zone humide, non classée en ZNIEFF et puis, un deuxième rapport sur une plateforme « Echos-Paysage » en signalant au passage que le plus grand salon européen du paysage se tiendra au mois de décembre à Eurexpo. Désormais, il se tiendra une fois à Lyon et une fois à Nuremberg, alors qu'il avait lieu tous les deux ans à Nuremberg seulement.

M. LE MAIRE : Merci bien. Nous l'inaugurerons ensemble, Monsieur Buna.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Vous serez là ?

M. LE MAIRE : Mais oui, je serai là. A moins que je ne sois pris par la taxe professionnelle, Monsieur Havard ? Dans ce cas-là, évidemment, je ne serai pas à « Echos-Paysage ».

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)